

Dossier coordonné et suivi par :

Jean-Michel Lebreton  
Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon  
6 avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon

sitesdemeudon@gmail.com

Monsieur Alexandre Brugère

Préfet des Hauts-de-Seine  
167-177 Av. Frédéric et Irène Joliot-Curie,  
92 000 Nanterre

Meudon, le 17 janvier 2025

## LRAR

Monsieur le Préfet,

Nous souhaitons vous faire part de nos vives inquiétudes concernant le projet de ZAC sur le terrain de 13 hectares occupé par l'ONERA, en lisière de la forêt de Meudon et du Domaine National de Meudon qui se traduirait notamment par la construction de 600 logements.

Un plan d'aménagement du domaine a été présenté publiquement le 7 octobre 2024 par Grand Paris Aménagement (GPA) en présence du sous-préfet de Boulogne-Billancourt et du maire de Meudon. Il est toujours consultable sur le site de GPA.

Cette réunion avait été annoncée comme une « restitution de la concertation » ayant débuté le 14 novembre 2023 par une première réunion publique. Cette concertation, obligatoire aux termes du code de l'environnement, n'a pas permis aux participants de s'exprimer utilement, la consistance du projet n'étant pas initialement présentée.

Nous appelons votre attention sur les points suivants :

**Le programme de construction, tel qu'il ressort des planches présentées, relève d'une erreur d'appréciation concernant les règles de protection des monuments historiques.**

Les constructions envisagées dans l'axe ou aux abords de la Grande Perspective, portent atteinte au Domaine National de Meudon tel qu'il a été défini par le décret du 17 juin 2022. Par l'élévation de ces nouveaux bâtiments dans le périmètre de protection du Domaine National de Meudon, le projet défigure toute la Grande Perspective, dont la reconstitution constitue l'objectif essentiel de ce classement, ainsi que le Conseil d'État l'a rappelé dans son arrêt du 31 mai 2024 en en corrigeant la délimitation.

De façon similaire, les constructions envisagées à proximité des bâtiments protégés au titre des monuments historiques du site même de l'ONERA sont de nature à porter illégalement atteinte à leur conservation ou à leur mise en valeur. Par exemple, il est prévu d'édifier à une dizaine de

mètres du hangar aux essais ou bâtiment inscrit AK une construction presque deux fois plus haute que lui.

En outre, le projet de GPA ne tient pas compte de l'intégration dans le Domaine National de Meudon d'une petite part du domaine actuel de l'ONERA incluant, notamment son mur ouest (le long de l'avenue de Trivaux) et une bande de terrain le bordant. De même, l'accès principal des véhicules au nouvel ensemble immobilier impliquerait un aménagement lourd dans la Grande Perspective qui n'est pas pris en compte.

Il est à noter qu'avant même la création du Domaine National, les règles d'urbanisme avaient pris en compte la qualité du site. Le PLU, jusqu'en 2014, indiquait 150 logements et 25 000 mètres carrés d'activités (comme précisé dans le rapport de présentation du PLU 2015 page 301). Par ailleurs, le PLU, depuis 2015, limite la hauteur des constructions à 15 mètres. Il n'est donc pas compréhensible que ces règles ne soient plus respectées alors que le classement en Domaine National a étendu considérablement les zones protégées (sud de la route départementale, bassin de Chalais, Tapis Vert, etc.).

**L'avenir de la Grande Soufflerie** classée monument historique, élément central du site, devrait commander tout le projet d'aménagement sur le reste de la zone. Alors que l'issue de l'appel à projet pour la reprise de ce bâtiment (publié fin juin 2024) n'est pas connue, l'aménagement envisagé ne prend pas en compte cette donnée prioritaire.

**Le projet d'aménagement n'apporte pas de solution à deux problèmes actuels : les parkings du Hangar Y et la relocalisation des services techniques de GPSO.**

En l'absence d'étude d'impact précédant les aménagements liés au bail emphytéotique du Hangar Y et du bassin de Chalais, un parc de stationnement provisoire a été installé sur la Grande Perspective. Il pourrait être réimplanté sur le site de l'ONERA. Cette solution mettrait fin au recours contentieux en cours.

L'ONERA avait autorisé au début des années 1990 en contradiction avec les dispositions du protocole interministériel de 1952, l'implantation des services techniques de la ville de Meudon (dépendant aujourd'hui de l'EPT-GPSO) sur l'axe de la Grande Perspective aujourd'hui classée. Il est actuellement prévu de les déplacer sur une zone enclavée dans la forêt, où sont actuellement implantées les serres de la ville, ce qui représenterait une dégradation sensible de ce site. Dès lors qu'il a accepté d'en assumer l'implantation, l'ONERA en liaison avec GPSO doit trouver une solution acceptable pour les relocaliser.

**Le projet d'aménagement ne respecte pas les règles de protection environnementale.**

Le projet implique une artificialisation significative des sols. Il détruirait un nombre important de beaux arbres, non considérés comme remarquables, mais dont le maintien est essentiel pour la préservation de l'environnement et du paysage. Le projet aurait également un impact négatif sur la biodiversité alors qu'il empiète sur une ZNIEFF, le site de Chalais Meudon comportant des espèces et habitats protégés. Or, le protocole partenarial dont la Ville de Meudon est cosignataire, précise que les espèces et habitats protégés sont concernés par la démarche ERC (Éviter Réduire Compenser) et vise « aucune perte nette voire un gain de biodiversité ». Aucune stratégie environnementale en vue de parvenir à cet objectif n'a été communiquée.

**Le projet d'aménagement ne donne aucune information sur l'implantation d'activités économiques.**

Le site actuel étant caractérisé par une zone d'activités, il ne serait pas acceptable d'y renoncer et de suivre l'exemple du CNRS à Meudon Bellevue, où des activités sont remplacées par un parc massif de logements haut de gamme sans aucun respect pour le site et l'environnement.

**Le projet d'aménagement ne prend pas en compte son insertion dans les quartiers environnants.**

Le quartier d'Arthelon, excentré des axes de circulation des transports en commun, est déjà saturé, notamment en raison des accès à la cité scolaire Rabelais, au Hangar Y, ainsi que des flux très denses de l'avenue de Trivaux. L'arrivée de quelques 1500 personnes supplémentaires et de centaines de véhicules n'y serait pas viable. En outre, ce projet dégraderait les abords de la forêt de Meudon, forêt urbaine très fréquentée, la plus proche du cœur de la région Île de France dont l'accès principal se fait par la Gare RER de Val Fleury.

**Les contraintes financières d'aujourd'hui ne sont plus celles invoquées hier.**

Les objectifs du projet ne sont pas définis. Initialement, il s'agissait de financer le déménagement de l'ONERA sur le site de Saclay. Actuellement, la seule nécessité mise en avant est le besoin de logements neufs sans qu'aucune donnée n'ait été précisée sur ce point. Il nous semble pourtant que la tendance actuelle à Meudon montre une croissance faible de la population, en retrait sensible par rapport aux objectifs du SDRIF en cours alors que le nombre de logements construits y dépasse les objectifs fixés.

Par ailleurs, la ville de Meudon a démontré son engagement à destination du logement social en étant l'une des rares villes au sein de GPSO à respecter, voire dépasser, les objectifs en pourcentage de logements sociaux. Il demeure important de créer des logements sociaux supplémentaires mais sans pour autant sacrifier ce site exceptionnel arboré de Meudon ni compenser les carences des autres villes, moins vertueuses, de GPSO.

C'est pourquoi Monsieur le Préfet, nous vous demandons de veiller à la bonne application des règles et de mettre fin aux errements actuels. La reprise de la concertation implique la restitution des études de diagnostic et des résultats de l'appel à projets pour la Grande Soufflerie ainsi que la présence des autres acteurs essentiels - services de la culture et ONF- pour définir sans a priori un projet de qualité.

En vous remerciant de votre attention, nous sommes à votre disposition pour toute précision et vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à notre haute considération.



Sites et  
Monuments



France Nature  
Environnement  
Ile de France



Environnement  
92



Vivre à  
Meudon

PRESERVE<sup>1</sup>



Comité de  
Sauvegarde  
des Sites de  
Meudon

Julien Lacaze

Président

Muriel  
Martin-Dupray

Co-Présidente

Irène Nenner

Présidente

p.o.  
Sylvie Thaler

Secrétaire

Marie- Hélène  
Amiot

Présidente

Christian  
Mitjavile

Président

Copies :

- Mme Rachida Dati, Ministre de la Culture
- Mme Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition écologique
- M. Denis Larghero, Maire de Meudon
- M. Pierre-Christophe BAGUET Président de Grand Paris Seine Ouest.
- M. Philippe SCHMIT, Président de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), Ile-de-France
- M. Stéphane de Faÿ, Directeur Général de Grand Paris Aménagement

---

<sup>1</sup> Association de défense des résidents et quartiers de Meudon Sud